

Communauté de Communes du Trièves

Avignonnet - Château Bernard - Châtel en Trièves - Chichilianne - Clelles - Cornillon en Trièves - Gresse en Vercors -
Lalley - Lavars - Le Percy - Mens - Monestier de Clermont - Monestier du Percy - Prébois- Roissard - Saint Andéol -
Saint Baudille et Pipet - Saint Guillaume - Saint Jean d'Hérans - Saint Martin de Clelles - Saint Martin de la Cluze -
Saint Maurice en Trièves - Saint Michel les Portes - Saint Paul les Monestier - Sinard - Treffort - Tréminis

300 chemin Ferrier - 38650 MONESTIER DE CLERMONT

Tél. : 04.76.34.11.22 - Fax : 04.76.34.13.37 - Courriel : accueil@cdctrieves.fr

2023/94 

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'AN DEUX MILLE VINGT ET TROIS, le 22 mai, à 18 heures 30, le Conseil de Communauté dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à St Martin de Clelles, sous la présidence de Jérôme Fauconnier.

Membres en exercice : 41

Date de Convocation : 16 mai 2023

Présents : Jérôme Fauconnier, Lydia Palazzi-Vallier, Eric Vallier, Alain Roche, Philippe Vial, Fanny Lacroix, Vincent Blanchard, Jean-Marc Bellot, Alexandre Eyraud Griffet, Sabine Campredon, Pierre Suzzarini, Danielle Montagnon, Gilles Barbe, Françoise Streit, Claude Didier, Jean-Louis Goutel, Eric Furmanczak, Caroline Fiorucci, Sébastien Besnard, Robert Cuchet, Yannick Faure, Christophe Drure, Gilles Cléret, Alain Vidon, David Piccarretta, Eric Bernard, Hélène Rossi, Claude Girard, Joël Zoppé, Béatrice Vial, Christian Roux, Pierrick Bonenfant, Anne-Marie Fitoussi.

Suppléants avec voix délibérative : Marc Giraud

Suppléants sans voix délibérative : François Gaborit.

Pouvoirs : Patrick Martinello à Jérôme Fauconnier, Uta Ihle à Claude Didier, Aymeric Faivre à Eric Furmanczak, Véronique Méneghin-Caprio à Caroline Fiorucci, Fabienne Croze à Christian Roux.

Votants : 39 Pour : 39

OBJET : PARTICIPATION FINANCIERE POUR L'ACCOMPAGNEMENT AU BAFA

Dans le cadre de la CTG (Convention Territoriale Globale), le Service Enfance Jeunesse accompagne 10 jeunes par an dans leur formation à l'animation. Dans ce cursus de formation, les stages théoriques sont dispensés par des organismes (CEMEA, Franca...). Jusqu'à présent, la Communauté de Communes du Trièves réglait la totalité et facturait une participation aux familles en fonction de leur quotient familial. Afin de permettre aux familles de percevoir d'autres aides, il est proposé que, dorénavant, la famille règle directement son reste à charge auprès de l'organisme, et ainsi puisse effectuer les démarches pour obtenir une aide complémentaire (Région, CAF, Etat...) et que la Communauté de Communes du Trièves règle la part restante aux organismes.

Voici pour rappel, la grille du reste à charge pour les familles, valable jusqu'à nouvel ordre :

QF	Formation au BAFA
0-300	60 €
301-600	90 €
601-900	120 €
901-1200	150 €
1201-1500	180 €
1501-1800	210 €
>1800	240 €

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **APPROUVE** la participation financière pour l'accompagnement au BAFA telle que définie ci-dessus,
- **AUTORISE** le Président à signer tout document en rapport.

Fait à Saint Martin de Clelles, le 22 mai 2023

Le Président

Jérôme FAUCONNIER

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le 26/5/23 et de sa publication le 26/5/23